

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le lundi premier (1^{er}) juin 2026 à 19H30 au Centre Lepageois.

Étaient présents : Monsieur maire : Magella Roussel

Messieurs, Madame
les conseillers(ère) suivants : Sylvain Claveau
Jean-François Pelletier
Mario Lévesque
Gervais Morissette
Erika Gauthier
Absent : Patrick Canuel

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Assistent également à la séance, Madame Tammy Caron, directrice générale et greffière-trésorière, DMA

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance à 19h30. Par un moment de silence

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2026-105 Il est proposé par Madame Erika Gauthier et appuyé Monsieur Mario Lévesque par et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour présenté laissant affaires nouvelles ouvertes.

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE DU 4 ET 11 MAI 2026

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie des procès-verbaux des séances du 4 et 11 mai 2026 avant la séance, la directrice est dispensée de la lecture.

2026-106 Il est proposé par Monsieur Gervais Morissette, appuyé par Madame Erika Gauthier et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 mai 2026 tel que présenté.

2026-107 Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur Mario Lévesque et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 mai 2026 tel que présenté.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS #1

5 ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 APPROBATION ET ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026.

2026-108 Il est proposé par Monsieur Mario Lévesque, appuyé par Madame Erika Gauthier, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage d'approuver la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles et d'autoriser leur paiement.

LISTE DES COMPTES

Période 5

QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	CHAINE POUR POUBELLE PARC	184453	P2600081	77,33
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	BARRURE POUBELLE BOIS	184435	P2600081	41,00
AIR LIQUIDE CANADA INC.	LOC. BOUTEILLE	80302049	P2600082	453,13

BÉTON PROVINCIAL LTÉE	POCHE ASPHALTE FROIDE	109004287	P2600083	1 057,77
TECHNOLOGIES BIONEST INC.	VISITES D'ENTRETIEN UV	LOT000490	C2603976	1 423,80
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	NETTOYANT, EXTENTION FIL	6036-620903	P2600084	89,36
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	HUILE 10 ROUES	6036-621606	P2600084	110,78
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	OUTILS	6036-621645	P2600084	55,08
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	CQ SYN 10 ROUES	6036-621613	P2600084	351,82
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	KIT DE TAP	6036-622326	P2600084	195,40
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	LIFT GARAGE NEUF	6036-622756	P2600084	14,89
CENTRE BUREAUTIQUE	COPIES 01/04 AU 01/05/2026	347667	P2600085	86,60
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	BAC À FLEURS MURAL	FC00813525	P2600086	37,51
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	BAS À FLEURS MURAL	FC00813404	P2600086	135,81
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	ASPHALTE FROIDE + PROPANE	FC00817162	P2600086	530,79
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	ASPHALTE FROIDE	FC00816560	P2600086	312,92
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	MAILLON ET CHAINE MAILLE	FAE0133889	P2600086	29,52
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	ARCHE SALLE MUNICIPALE	FC00826719	P2600086	204,10
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	BOIS TRAITÉ POUR ARCHE	FC00827043	P2600086	10,24
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	VIS CONTRE PLAQUER TRAILER	FC00828584	P2600086	132,41
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	ARCHE SALLE MUNICIPALE	FAD0177690	P2600086	25,27
DCV TÉLÉCOM	CAMÉRA SURVEILLANCE GARAGE	7001	C2603977	1 603,64
DIANE DUBÉ	CONCIERGERIE MAI 2026	MAI 2026	C2603978	320,00
ÉQUIPEMENT BELZILE/DICKNER INC.	CHAINE ET CROCHET	31136124	P2600087	74,99
ÉQUIPEMENT BELZILE/DICKNER INC.	CHAINE ET CROCHET	31136185	P2600087	74,99
ÉQUIPEMENT BELZILE/DICKNER INC.	SIGNALISATION	31136306	P2600087	648,32
ÉQUIPEMENT BELZILE/DICKNER INC.	BOLD TRAILER	31136870	P2600087	18,01
ÉQUIPEMENT BELZILE/DICKNER INC.	LIFT LOCATION MARTEAU	31136959	P2600087	48,29
DUBÉ DION, AVOCATS INC.	demande introductive instance	42210	C2603979	1 080,02
EPB ENTREPOT DE PRODUITS DE BUREAU	CARTOUCHE D'ENCRE	INV304134-1	C2603980	145,08
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	ÉTHIQUE & DÉONTOLOGIE MUNICIPA	FAC0073088	P2600088	142,56
TRANSPORT GUY HAMEL	LAME DOUBLE CHARRUE ET LOADER	11919	C2603981	8 991,05
H2 LAB	ANALYSE D'EAU	INV026004686	P2600089	344,36
HARNOIS ENERGIES INC.	243.20L	20260516	L2600121	542,96
HYDRO-QUÉBEC	2445, rue Principale	638803241772	L2600122	108,21
BUROPRO CITATION	PAPIERS LETTRE BLANC	FC00430856	P2600090	85,08
LES ENTREPRISES LM & FILS	LOCATION NIVELEUSE AV OPERATE	1121	P2600091	1 609,65
LA MAQUILLEUSE	MAQUILLAGE 24 JUIN 2026	1071-2026	C2603982	110,00
LES ENTREPRISES MONT-STERLING INC.	RECHARGEMENT MR5 RANG 6	108018262	P2600092	497,98
LES ENTREPRISES MONT-STERLING INC.	MR5 RECHARGEMENT RG6	108018263	P2600092	564,94
PEG AUTO MÉCANIQUE GÉNÉRALE	ALIGEMENT F250	5317	C2603983	120,71
P.LABONTÉ & FILS	HOSE MACHINE À PRESSION	292361	P2600093	108,02
BANQUE ROYAL DU CANADA CRÉDIT-BAIL	VERS#64 CRÉDITBAIL WESTERNSTAR	MAI 2026	L2600123	4 423,91
RÉJEAN SAVARD	PLATE POUR BAKET DE LOADER	166319	C2603984	1 839,60
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FED MAI 2026	MAI 2026	L2600124	1 883,88
REVENU QUÉBEC	REMISE PROVINCIAL MAI 2026	MAI 2026	L2600125	4 799,67
RESTO HYDRAULIQUE INC.	HOSE, FITTING	93876	P2600094	192,26
RESTO HYDRAULIQUE INC.	SUPPORT DOUBLE HOSE	93980	P2600094	47,14
RREMQ	RREMQ MAI 2026	MAI 2026	L2600126	875,68
SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	IMMATRICULATION MAI 2026	MAI 2026	L2600127	310,40
SERVICE AGRICOLE	support tuyau pour balai	1525159	P2600095	38,84
SERVICE AGRICOLE	retour et support tuyau balai	1525270	P2600095	38,71
SHELL CANADA	F250 +TRACTEUR PELOUSE 104.51L	20260505	L2600128	194,81
SHELL CANADA	F250 CARBURANT 93.787 L	20260514	L2600129	183,26
SHELL CANADA	crédit mai 2026	mai crédit	L2600129	- 5,61
SHELL CANADA	F250 CARBURANT 106.287L	20260526	L2600130	207,68
LES SOUDURES MARC VALCOURT INC.	PLATE DE FER TRAILER	25710	C2603985	148,55
SYLVAIN DUBÉ	MOYEN FRIGO GARAGE	209367	M2603975	250,00
USINAGE MOBILE LAMBERT INC.	RÉPARER BRAS DE TOILE	15502	C2603986	469,92
VISA AFFAIRES DESJARDINS	GANTS TRAVAIL SACS	20260506	L2600131	26,52
VISA AFFAIRES DESJARDINS	FILTRE À HUILE DIFERENCIEL	1 7118	L2600132	11,69
VISA AFFAIRES DESJARDINS	MON SITE PRIMO PLAN WEB	1169	L2600133	333,43
VISA AFFAIRES DESJARDINS	REPAS BÉNÉVOLES	20260527	L2600134	7,98
VISA AFFAIRES DESJARDINS	POUR REPAS BÉNÉVOLES	20260527-2	L2600135	63,84
VISA AFFAIRES DESJARDINS	EAU	20260525	L2600136	7,19
VISA AFFAIRES DESJARDINS	CÔNES	20260526	L2600137	15,00
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ABONNEMENT CANVA	04890-31873260	L2600138	20,70
VISA AFFAIRES DESJARDINS	fruit brunch bénévole	26-05-28	L2600138	20,43
VISA AFFAIRES DESJARDINS	verre brunch bénévole	2026/05/28	L2600139	27,59
VISA AFFAIRES DESJARDINS	REPAS BÉNÉVOLE IGA	05/28/26	L2600140	198,07

39 245.53\$

BILAN DU MOIS

Salaires nets : 3 employés	11 080.00\$
<u>Total des factures :</u>	<u>39 245.53\$</u>
Totaux salaires et compte du mois :	50 325.53\$
Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M)	-14 507.29\$
<u>Salaires payés :</u>	<u>-11 080.00\$</u>
Reste à payer :	24 738.24\$

5.2 **AUTORISATION DE PAIEMENT-DUOTECH CONSTRUCTION-CERTIFICAT DE PAIEMENT # 7**

2026-109 Sur proposition de Monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage autorise le paiement du certificat #7 à Duotech Construction pour la construction du garage municipal au montant de 308 882.72\$.(PRACIM)

5.3 **AUTORISATION DE PAIEMENT-SÛRETÉ DU QUÉBEC-1^{ER} VERSEMENT**

2026-110 Sur proposition de Monsieur Gervais Morissette, appuyé par Monsieur Mario Lévesque et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage autorise le paiement du 1^{er} versement de la Sûreté du Québec au montant de 21 057\$.

5.4 **AUTORISATION DE PAIEMENT-VILLE DE MONT-JOLI-2^E VERS, INCENDIE**

2026-111 Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 23680 à la Ville de Mont-Joli pour le 2^e versement incendie au montant de 26 120\$.

5.5 **AUTORISATION DE PAIEMENT- MRC DE LA MITIS-2^E VERS QUOTE-PART**

2026-112 Sur proposition de Madame Erika Gauthier, appuyé par Monsieur Mario Lévesque et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 42088 à la MRC de la Mitis pour le 2^e versement de la quote-part au montant de 53 376.53\$

5.6 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-05 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

2026-113 **ATTENDU QU'** un règlement de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage le 9 décembre 2024;

ATTENDU QUE l'article 8 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ c. C-65.01 (ci-après la « LCOM ») oblige les municipalités à adopter un règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet l'article 9 de la LCOM de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM;

ATTENDU QU' en conséquence, les articles 30 et 80 de la LCOM ne s'appliquent plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par Monsieur Gervais Morissette et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 4 mai 2026;

ATTENDU QUE la directrice générale greffière-trésorière DMA, mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de

l'article 29 de la LCOM , ce seuil étant, depuis le 1^{er} janvier 2026, de 139 000 \$, lequel seuil est ajusté selon l'inflation;

PAR CONSÉQUENT :

Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu d'adopter le règlement suivant :

5.7 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 AVRIL 2026

Il y a dépôt des états comparatifs au 30 avril 2026

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7 TRANSPORT ET VOIRIE

8 HYGIÈNE DU MILIEU ET AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

9 LOISIRS ET CULTURE

9.1 ENGAGEMENT MONITRICE DE CAMP DE JOUR 2026

2026-114

Sur proposition de Monsieur Mario Lévesque, appuyé par Monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'engager comme monitrice de camp de jour 2026 pour une période de 7 semaines à 40h semaines et selon le contrat de travail : Laurence Gagnon à compter du 22 juin.

9.2 DÉPÔT DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU INFRASTRUCTURE DANS LE CADRE DU PROJET D'UN PUMPTRACK

2026-

Projet reporter

9.3 DEMANDE D'UNE DEMANDE COMMANDITE-CAISSE DESJARDINS MONT-JOLI EST DE LA MITIS

2026-

Projet reporter

9.4 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR-PHASE 2-RÉALISATION DES VESTIÈRES ET RÉFRIGÉRATION DU CENTRE SPORTIF DESJARDINS DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gabriel souhaite réaliser le projet de Phase 2 – Réalisation des vestiaires et réfrigération du Centre sportif Desjardins de Saint-Gabriel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à rendre ce site accessible à l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gabriel désire déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

2026-115

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ERIKA GAUTHIER,
ET APPUYÉ PAR MONSIEUR MARIO LÉVESQUE,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage appuie le projet de Phase 2 – Réalisation des vestiaires et réfrigération du Centre sportif Desjardins de Saint-Gabriel-de-Rimouski afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage s'engage à conclure une entente de service avec la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

- 9.5** **DEMANDE DE COMMANDITE CLUB GYMN'AS DE LA MITIS**
2026-116 Sur proposition de Madame Erika Gauthier, appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage accorde une commandite au Club Gymn'As de la Mitis au montant de 100\$.

10 **AFFAIRES NOUVELLES**

11 **PÉRIODE DE QUESTIONS #2**

- 12** **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**
2026-117 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau, déclare la fermeture de l'assemblée à 21H12.

Magella Roussel, maire

**Tammy Caron, Directrice générale
et greffière-trés., DMA**

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026 à 19h30, tenue au Centre Lepageois.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

Magella Roussel, maire
